



REPUBLIQUE DU SENEGAL

N° 0327 MSAS/DGS/DR

Un Peuple - Un But - Une Foi



*Ministère de la Santé
et de l'Action sociale*

Dakar, le 17 AVR 2015

Le Ministre

Objet : création des Comités régionaux et départementaux de Lutte contre le tabac.

Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la fabrication, le conditionnement, l'étiquetage, la commercialisation et l'usage du tabac au Sénégal, j'ai présidé la cérémonie officielle d'installation du Comité National de Lutte contre le Tabac le 17 mars 2015 à Dakar.

A cet effet, je vous saurais gré de bien vouloir procéder à la création, dans vos différentes circonscriptions administratives, des comités régionaux et départementaux de lutte contre le tabac, conformément à l'arrêté N°03274/MSAS/SG/BL du 16 mars 2015 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national, des Comités régionaux et départementaux de lutte contre le tabagisme.

Les prochaines étapes consisteront, avant la fin de l'année en cours, de procéder à l'installation desdits comités et à apporter un appui à l'élaboration des plans d'action régionaux et départementaux de lutte antitabac par le Programme national de lutte contre le tabac.

Je vous invite par la même occasion, à accorder une attention particulière à l'application effective de la nouvelle législation sur le tabagisme dans toutes vos circonscriptions administratives.

A

Messieurs les gouverneurs
Mesdames, Messieurs les Préfets

Ampliations :

- MSAS/CAB
- MSAS/SG
- MSAS/DGS
- MISP/CAB
- OMS



Awa Marie Coll SECK